

ChèqueTransport

Une aide de la Communauté de Communes de la Plaine de France aux salariés pour leurs déplacements domicile-travail en transport en commun

- pour **conforter le pouvoir d'achat** des familles
- pour **favoriser l'utilisation des transports en commun** et le changement des comportements et des habitudes de déplacements
- pour contribuer à l'amélioration recherchée de l'environnement et à la **lutte contre l'effet de serre**.

Combien ?

Le chèque transport est une aide versée annuellement à la date anniversaire du premier versement

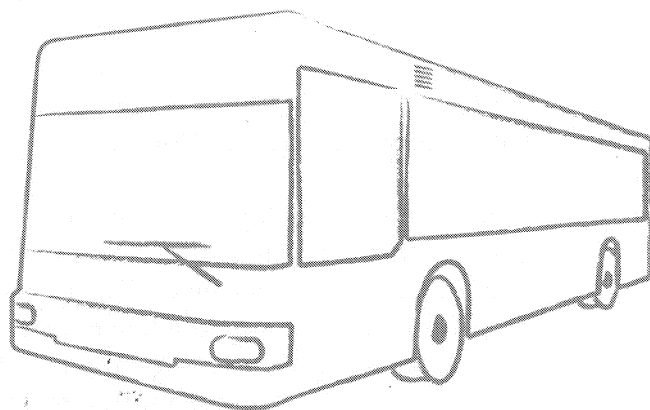
Il correspond à un mois d'abonnement. **L'aide est versée individuellement à chaque actif titulaire d'un titre de transport** comme suit :

Tableau de versements décembre 2008 à novembre 2009		
	Carte Intégrale	Carte Orange
Zone 1→5	99,50€	100€
Zone 2→5	74,40€	81€
Zone 3→5	58,50€	63,70€
Zone 4→5	46,30€	50,40€
Zone 5→6	45,50€	49,60€

Comment en bénéficier ?

Pour percevoir le chèque transport de la Plaine de France, les salariés doivent notamment :

- **Justifier de leur résidence** sur le territoire intercommunal en fournis-



- sant un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, de gaz...)
- **attester posséder un emploi** (attestation de l'employeur...)
- **attester être abonnés à un titre de transport STIF** : Carte Intégrale ou Carte Orange (9 abonnements mensuels par an minimum).
- **et fournir un RIB**

Date d'effet du premier versement :
A partir du mois de novembre vous pourrez adresser à la Communauté de Communes de la Plaine de France les attestations et pièces précitées.

Dans le mois suivant l'envoi et l'enregistrement de votre dossier complet vous percevrez, directement sur votre compte, le montant de l'aide intercommunale.

Chaque année à la date anniversaire de votre première demande vous pourrez la renouveler si vous continuez à remplir les critères d'éligibilité..

Les documents devront être adressés à :
Monsieur le Président de
la Communauté de Communes
de la Plaine de France,
7, rue de la Grande Allée
77990 MAUREGARD